

# Plan Local d'Urbanisme

## Communauté de communes du Tursan

Communes  
du  
Tursan



## Schéma AEU - Pimbo

Date du PLUi arrêté le 12 Avril et 28 Juin 2016

Date du PLUi approuvé 14 décembre 2016

5-4-1f

**REVISION N°2 DU**  
**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

**Commune de Pimbo**

**Département des Landes**

**Mars 2016**

## **SOMMAIRE**

Préambule

1 Conséquences du zonage du PLUI

1.1 Capacité de traitement au niveau de la station d'épuration

1.2 Extensions du réseau

2 Choix du zonage des techniques d'assainissement

3 Justification du zonage d'assainissement

## **PREAMBULE**

La commune de Pimbo a délégué au Syndicat des Eaux du Tursan sa compétence assainissement collectif le 18 avril 2000.

La commune de Pimbo a transféré sa compétence urbanisme à la Communauté de Communes du Tursan.

Le bourg de Pimbo dispose d'un système d'assainissement composé :

- d'un réseau de collecte des eaux usées en séparatif constitué d'environ 1887 m de canalisations principales en PVC,
- d'une station d'épuration de capacité 120 EH constituée :
  - o d'une fosse toutes eaux
  - o d'un filtre à sable.

Le présent dossier établit le zonage d'assainissement sur la commune, c'est-à-dire la répartition du territoire communal en zone d'assainissement collectif et en zone d'assainissement non collectif (ou autonome).

Une révision du zonage d'assainissement a été établie par le Syndicat des Eaux du Tursan, soumise à enquête publique et approuvée par le conseil municipal en 2003. Ce zonage comportait une zone d'assainissement collectif au bourg et le long de la route d'Arzacq (RD111), le restant du territoire communal étant classé en zone d'assainissement autonome.

L'élaboration du PLUI du TURSAN, qui concerne la commune de Pimbo, conduit à cette révision n°2 de la carte du zonage d'assainissement.

## **1 Conséquences du zonage du PLUI**

### *1.1 Capacité de traitement au niveau de la station d'épuration (step)*

La step du bourg dispose d'une capacité de 120 EH et le nombre de logements raccordés en 2014 est de 50 soit 115 EH sur la base de 2.3 EH par logement. La capacité résiduelle est donc de 5 EH soit 2 logements. D'après les bilans de fonctionnement réalisés, la capacité résiduelle est supérieure, estimée à 8 logements.

Le PLUI prévoit d'ajouter 8 logements, soit 18 EH, raccordables au réseau.

Une extension de la step ne sera donc pas nécessaire.

D'autre part, 11 autres logements prévus ne sont pas raccordables au réseau du bourg et devront être traités en deux stations d'assainissements regroupés.

### *1.2 Extensions de réseau*

#### Au bourg

Toutes les zones classées en Ua étaient déjà inscrites dans la zone d'assainissement collectif, c'est-à-dire directement raccordables au réseau d'assainissement collectif existant. Les zones en 1AU ajoutées au bourg peuvent être desservies moyennant des extensions du réseau économiquement réalistes, c'est-à-dire ne nécessitant pas de linéaire de conduite trop important au regard du nombre de logements à raccorder.

## **2 Choix du zonage des techniques d'assainissement**

Au vu des éléments décrits dans le dossier de présentation, notamment des contraintes de sols et d'habitat, le Syndicat des Eaux du Tursan propose de retenir sur la commune de Pimbo :

- comme zone d'assainissement collectif le bourg y compris la zone AU à l'est.
- il s'y ajoute une zone classée Uc (quartier Charpentier) permettant 3 logements et une autre zone AUarc (quartier Caillou) permettant 8 logements : ces 11 logements seront autorisés avec un assainissement commun aux 3 maisons dans le premier cas et un commun aux 8 maisons dans le second cas
- et le reste du territoire communal comme relevant de l'assainissement non collectif.

### **3 Justification du zonage d'assainissement**

Le choix de retenir le bourg de Pimbo en assainissement collectif et le reste du territoire communal en assainissement non communal s'explique par plusieurs aspects.

Tout d'abord, le bourg est équipé d'un réseau collectif qui collecte les eaux usées vers la station d'épuration.

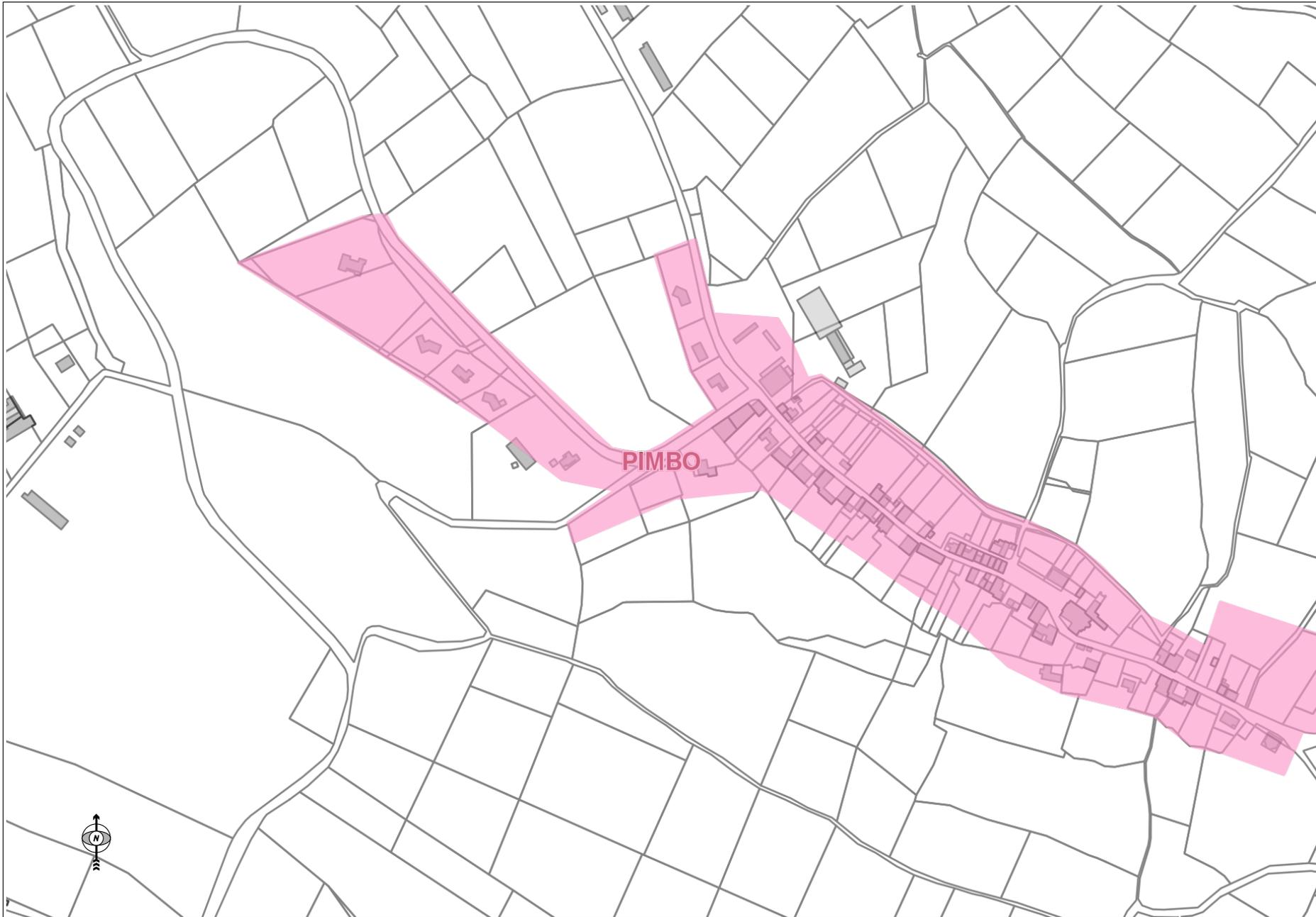
Les habitations récentes se sont développées en périphérie du bourg. Elles sont toutes situées à proximité du réseau d'assainissement existant. Dans un souci d'équité de service dans le bourg, l'assainissement collectif est souhaitable sur les nouvelles zones constructibles du bourg.

Les habitations futures sont prévues à l'est du bourg actuel et donc à proximité du réseau existant, facilement raccordables moyennant des petites extensions de réseau.

L'assainissement collectif est donc la meilleure technique pour le bourg de Pimbo.

Néanmoins, pour permettre le développement en dehors du bourg, deux zones d'assainissement collectif regroupé sont prévues, ce qui réduit le nombre de rejets dans le milieu naturel et concourt à la concentration de l'habitat aussi hors bourg.

Sur le reste du territoire communal, compte tenu du caractère diffus de l'habitat, l'assainissement non collectif est le plus adapté.



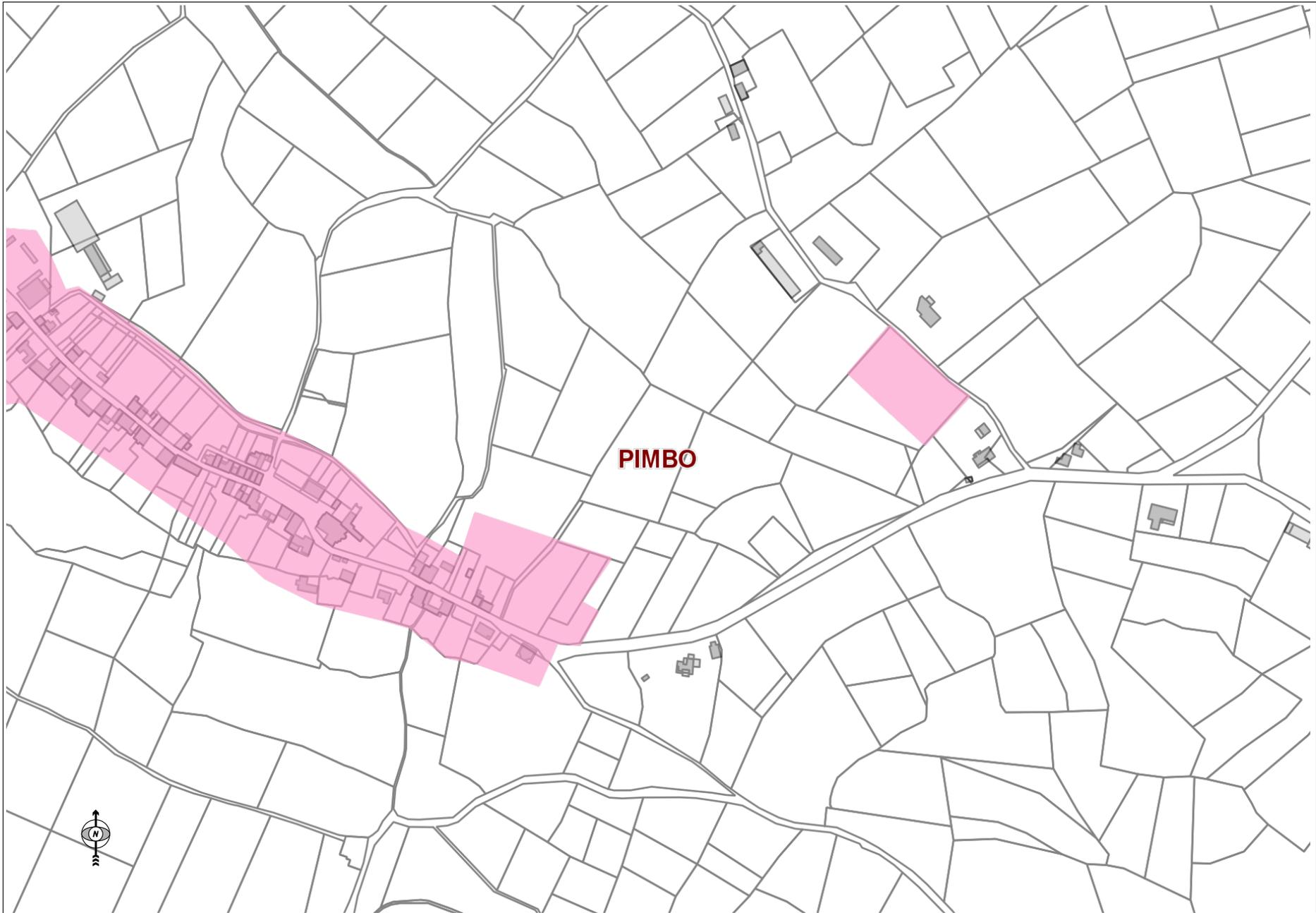
- LEGENDE :
-  Parcelles
  -  Noms de voies
  -  Bâtiments durs
  -  Bâtiments légers
  -  Numéros de parcelles
  -  Rivoili
  -  Noms Communes
  -  Zones communes
  -  Bâtiment\_modifié\_Null
  -  Parcelle\_modifiée
  -  Terrasse
  -  Zone\_AC



Echelle : 1:5 000  
 0 20 40 60 80 100m

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT  
 Commune de PIMBO  
 vue bourg ouest  
 Edition du 29-02-2016 12:25:02





LEGENDE :

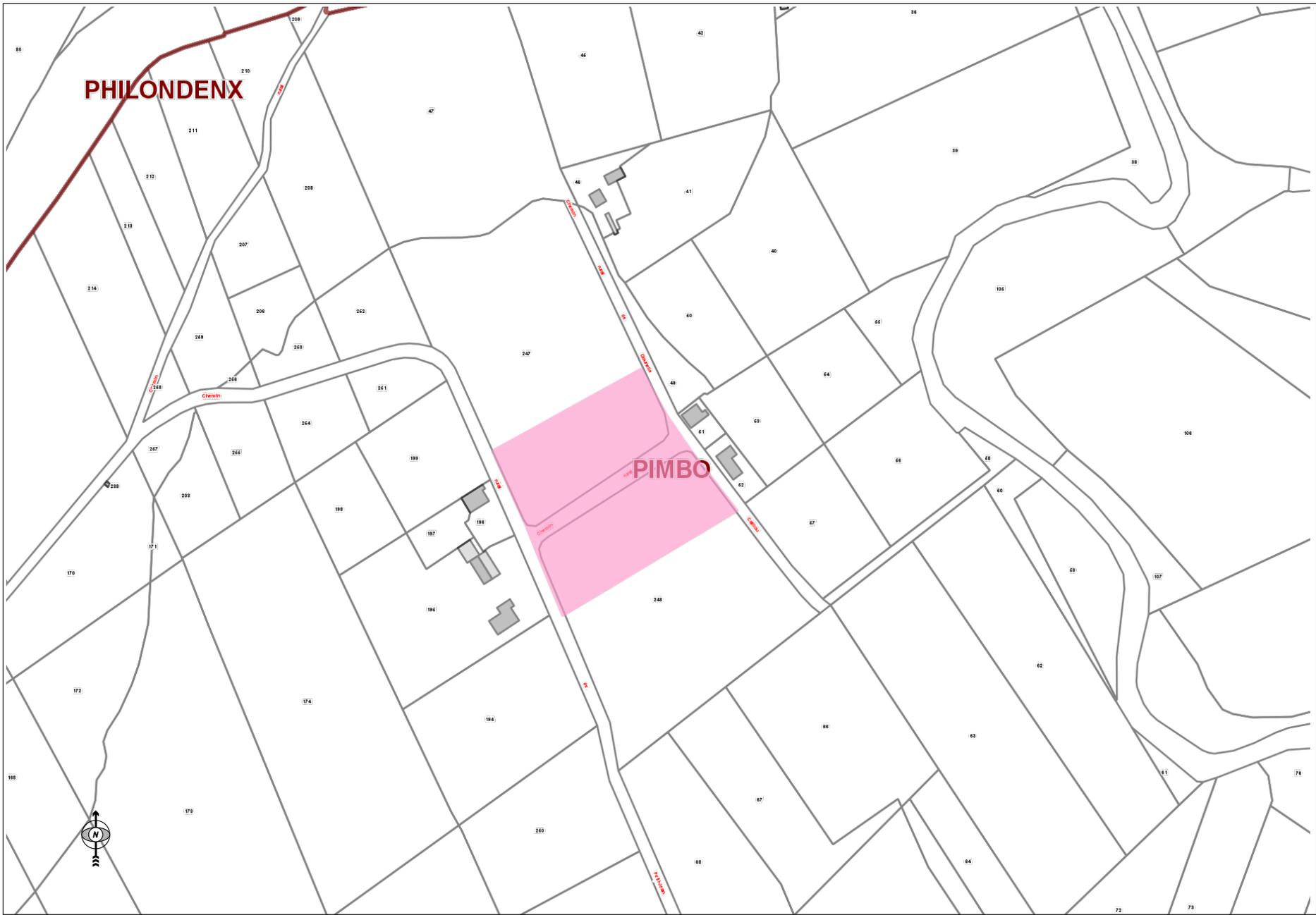
-  Parcelles
-  Noms de voies
-  Bâtiments durs
-  Bâtiments légers
-  Numéros de parcelles
-  Rivoli
-  Noms Communes
-  Zones communes
-  Bâtiment\_modifié\_Null
-  Parcelle\_modifiée
-  Terrasse
-  Zone\_AC



Echelle : 1:5 000  
 0 20 40 60 80 100m

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT  
 Commune de PIMBO  
 vue bourg est  
 Edition du 29-02-2016 12:27:04



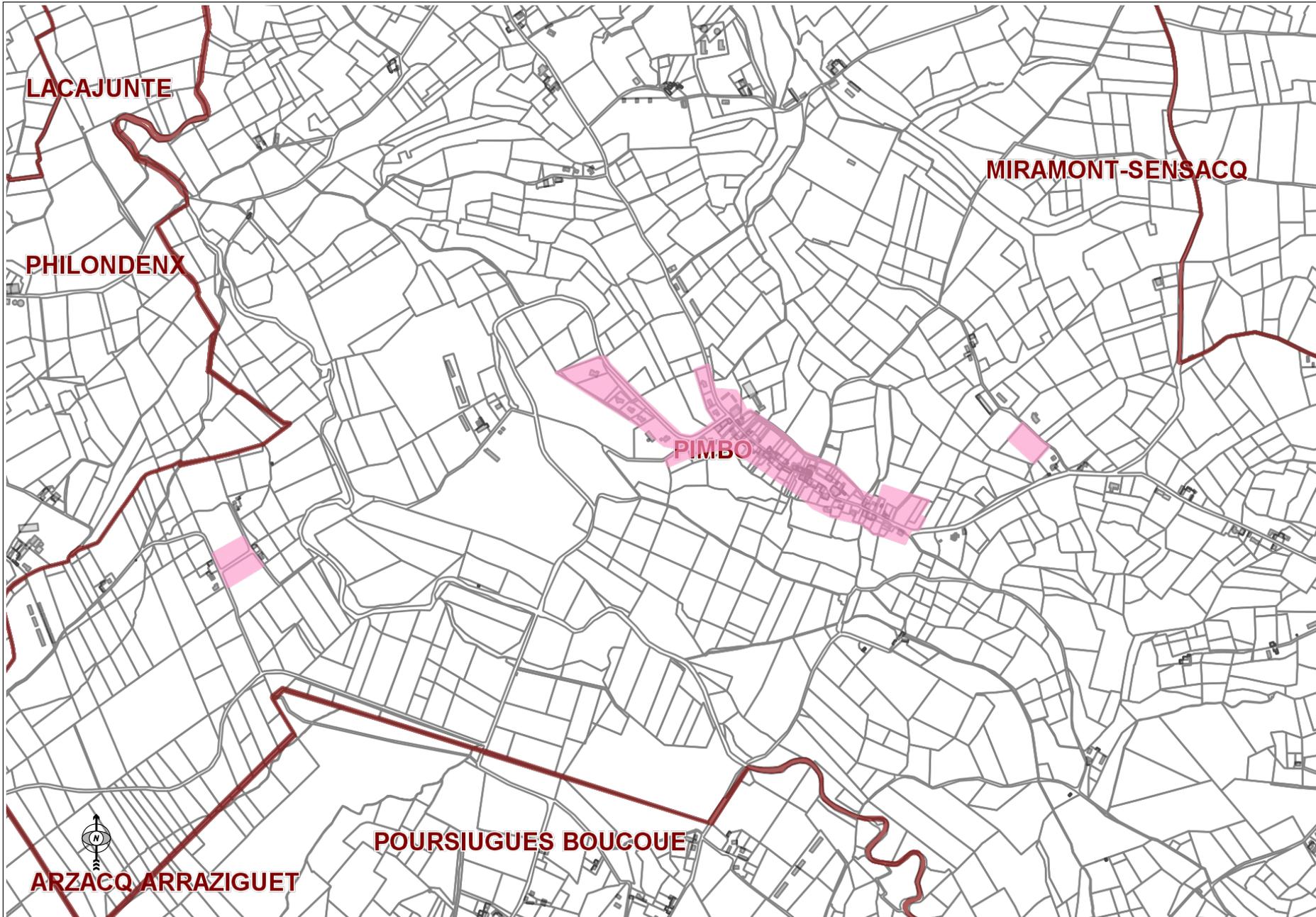


- LEGENDE :**
- Parcelles
  - Noms de voies
  - Bâtiments durs
  - Bâtiments légers
  - Numéros de parcelles
  - Rivoli
  - Noms Communes
  - Zones communes
  - Bâtiment\_modifié\_Null
  - Parcelle\_modifiée
  - Terrasse
  - Zone\_AC

Echelle : 1:3 000  
 0 10 20 30 40 50m

**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**  
 Commune de PIMBO  
 rue quartier Caillou  
 Edition du 29-02-2016 12:29:14





LEGENDE :

-  Parcelles
-  Noms de voies
-  Bâtiments durs
-  Bâtiments légers
-  Numéros de parcelles
-  Rivoli
-  Noms Communes
-  Zones communes
-  Bâtiment\_modifié\_Null
-  Parcelle\_modifiée
-  Terrasse
-  Zone\_AC



ARZACQ ARRAZIGUET

Echelle : 1:15 000  
 0 50 100 150 250m

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT  
 Commune de PIMBO  
 Vue d'ensemble  
 Edition du 29-02-2016 12:22:05

